

Séance de formation de l'automne

Du 15 au 20 novembre 2016

Hôtel Sheraton du centre-ville de Toronto, 123, rue Queen Ouest, Toronto

L'INSCRIPTION EN LIGNE À L'ADRESSE WWW.CUPE.ON.CA/FR DÉBUTE À LA MI-JUIN 2016

N°	Cours	Horaire des cours	Coût
1	CSPAAT – Orientation médicale	Le mardi 15 novembre de 13 h à 17 h; les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
2	Droits de la personne – Introduction	Le mardi 15 novembre de 13 h à 17 h; les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
3	Santé et sécurité Niveau I	Le mercredi 16 novembre de 9 h à 17 h; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
4	Santé et sécurité Niveau II – La loi	Le mercredi 16 novembre de 9 h à 17 h; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
5	CSPAAT Niveau 1 (FTO)	Le vendredi 18 novembre de 13 h à 17; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
6	CSPAAT Niveau 2 (FTO)	Le vendredi 18 novembre de 13 h à 17; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
7	Dirigeants financiers	Le vendredi 18 novembre de 13 h à 17; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
8	Introduction au travail de délégué syndical	Le samedi 19 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
9	Série de cours pour les délégués syndicaux 1 : Être un allié de l'égalité. Comprendre la santé mentale.	Le samedi 19 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
10	Série de cours pour les délégués syndicaux 2 : Acquisition de compétences en matière de résolution de conflits pour les délégués syndicaux. Ce que les délégués syndicaux doivent savoir au sujet de la négociation.	Le samedi 19 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
11	Série de cours pour les délégués syndicaux 3 : Créer l'égalité hommes-femmes. Privatisation pour les délégués syndicaux.	Le samedi 19 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
12	Série de cours en santé et sécurité : Faire en sorte que les collectivités fonctionnent. Les fondements des enquêtes sur les incidents.	Le samedi 19 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
13	Droit du travail	Le samedi 19 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
14	Évaluation des emplois	Le samedi 19 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
15	Les femmes prennent la parole	Le samedi 19 novembre de 9 h à 17 h; le	100 \$

		dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	
16	Secrétaires-archivistes	Le samedi 19 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
17	Dispositions en langage clair	Le samedi 19 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
18	Combattre le racisme au travail	Le samedi 19 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$

Après le 4 novembre, des frais de retard de 50 \$ s'appliqueront à chaque personne qui s'inscrit. Des frais supplémentaires de 100 \$ sont imposés aux personnes qui s'inscrivent et proviennent de sections locales non affiliées au SCFP-Ontario.

POUR LA DESCRIPTION COMPLÈTE DES COURS, ALLEZ À WWW.CUPE.ON.CA/FR.

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À WWW.CUPE.ON.CA/FR À COMPTER DU 1^{er} JUIN
SI VOUS NE POUVEZ PAS VOUS INSCRIRE EN LIGNE OU SI VOUS AVEZ
BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ
COMMUNIQUER AVEC LE SCFP- ONTARIO AU 905-739-9739.

POUR TOUTES LES RÉSERVATIONS D'HÔTEL, APPELEZ
VOYAGES W.E. AU

613-232-9908 ou 1-888-676-7747

OU RÉSERVEZ EN LIGNE

194,00 \$ plus taxes

Section Club : 299,00 \$ plus taxes

La date limite pour réserver est le lundi 24 octobre 2016

VEUILLEZ SUIVRE CES ÉTAPES SIMPLES POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE :

- Visitez le site Web du SCFP-Ontario à www.cupe.on.ca/fr.
- Cliquez sur l'onglet « Inscription à la séance de formation de l'automne ».
- Cliquez sur « Inscription des délégués » et entrez vos coordonnées.
- Il est important d'entrer toutes les coordonnées de chaque personne que vous inscrivez, y compris leur adresse de courrier électronique; on communiquera avec les membres s'il y a des changements aux cours.
- Continuez d'entrer tous les renseignements nécessaires.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LA SÉANCE DE FORMATION DU SCFP-ONTARIO :

- Tous les cours se terminent le dimanche 20 novembre, à 12 h 30. Cependant, les dates et les heures de début diffèrent selon le cours choisi.
- L'inscription a lieu le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h dans le foyer de la salle de bal Civic, à l'exception de tous les cours sur la CSPAAT, sur la privatisation, *Les femmes prennent la parole* et en santé et sécurité (voir les heures de début).
- Le nombre d'inscriptions par cours est restreint et les inscriptions se font sur la base du premier arrivé premier servi.
- Les participants peuvent s'inscrire seulement à un cours.
- Les cours sont offerts en anglais seulement, sauf indication contraire.
- Le paiement pour les cours peut être fait par chèque (à l'ordre de CUPE Ontario, 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2) ou par carte de crédit en ligne.
- Un montant de 5,00 \$ provenant des frais d'inscription aux cours sera versé au Fonds de bourse d'études Bev Smale.
- Des frais supplémentaires de 100,00 \$ sont imposés à toutes les personnes provenant de sections locales non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent.
- Après le vendredi 4 novembre, des frais de retard de 50,00 \$ s'appliqueront à chaque personne qui s'inscrit.
- Aucun remboursement après le 4 novembre.
- Pour les réservations d'hôtel, vous pouvez le faire en ligne en même temps que l'inscription à la séance de formation. Les réservations d'hôtel doivent être payées par carte de crédit.
- Il est important d'écrire et de conserver la clef d'accès que vous recevez une fois que vous aurez terminé l'inscription. Elle est utilisée pour récupérer les détails de votre réservation.
- Si vous avez besoin d'une subvention pour les soins familiaux, d'interprétation en français ou en langage ASL, ou si vous avez des besoins quant à l'accessibilité, veuillez visiter le www.cupe.on.ca/fr et soumettre le formulaire approprié.

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 4 NOVEMBRE AFIN D'ÉVITER LES FRAIS DE RETARD

DESCRIPTION DES COURS

1. CSPAAT – ORIENTATION MÉDICALE (5 jours, du mardi 15 novembre, 13 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

C'est un programme complet conçu pour éliminer l'obstacle à la communication « médicale ». Il permettra aux participants de comprendre le contenu des rapports médicaux et de les appliquer pour régler les problèmes relatifs au droit des travailleurs blessés à des prestations. Tout au long du cours, on utilisera de réels rapports médicaux. La terminologie médicale est expliquée en termes compréhensibles, avec une série d'explications simples d'exercices. Les participants apprendront au sujet de l'anatomie humaine élémentaire, des fonctions et des systèmes de l'organisme, et ils se concentreront sur des sujets courants dans la défense des dossiers de la CSPAAT. On discutera des blessures liées à un travail spécifique et on examinera en profondeur les maladies professionnelles et la façon de prouver un lien de causalité. On démystifiera le domaine de la santé, avec un aperçu des tests diagnostiques et des interventions chirurgicales. Les participants acquerront également une expérience pratique du calcul des diverses pensions contenues dans la loi. Dans le cadre de ce cours, on abordera également le fondement de l'ergonomie. Les niveaux I et II, et le cours Niveau III-Appels ou le cours Retour au travail sont des prérequis pour suivre le cours sur l'orientation médicale. [Il se peut également que vous deviez assister à des cours le soir.](#)

2. DROITS DE LA PERSONNE (5 jours, du mardi 15 novembre, 13 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Qu'est-ce que les droits humains? La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée en 1948, en réponse aux atrocités commises lors de la Seconde Guerre mondiale. Les droits de la personne font maintenant partie des attentes sociales, mais comment est-ce qu'ils nous touchent? Cet atelier vous aidera à établir le lien entre oppression et luttes de classes, à déterminer comment diverses formes de discriminations ont opéré dans le passé et opèrent encore aujourd'hui, à s'opposer aux attitudes, aux comportements, aux idées et aux systèmes oppressifs de notre société grâce à l'action individuelle et collective et à explorer comment les discussions autour des droits de la personne renforcent notre syndicat.

3. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU I (30 heures, du mercredi 16 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Ce cours traite d'une gamme complète de questions en matière de santé et de sécurité en ciblant la reconnaissance des dangers et les droits et responsabilités des parties présentes sur les lieux de travail, tel que prescrivent les lois actuelles. Ce programme clé de 30 heures est composé de dix modules qui incluent sept modules de base qui définissent les rôles respectifs des parties présentes sur les lieux de travail, soit la direction, le gouvernement et les travailleurs, quant à la santé et à la sécurité; il explique les lois provinciales et fédérales en vigueur en matière de santé et de sécurité; il traite de la façon dont fonctionne l'organisme et des effets néfastes des dangers sur l'organisme; il présente les agents cancérigènes et la façon de les reconnaître, ainsi que les substances toxiques, et leurs sources; il explique l'efficacité, ou le manque d'efficacité, des trois principes de contrôle fondamentaux, soit à la source, tout au long du parcours et chez le travailleur; il identifie les dangers que représente le bruit excessif au travail, il explique comment mesurer le bruit au travail et comment élaborer un programme de réduction du bruit. Le Niveau I est un programme de certificat et c'est le cours préalable pour suivre le programme Niveau II et la formation pour les instructeurs. CETTE FORMATION N'EST PAS POUR L'ACCRÉDITATION, C'EST-À-DIRE POUR LES COMITÉS CONJOINTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ QUI SONT MANDATÉS EN VERTU DU PROJET DE LOI 208. [Il se peut également que vous deviez assister à des cours le soir.](#)

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU I – LA LOI (30 heures, du mercredi 16 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Dans le cadre de ce programme, les participants acquièrent une meilleure compréhension de leurs droits et responsabilités légaux en tant que travailleurs et membres d'un comité conjoint de santé et de sécurité. Les techniques et la connaissance nécessaires pour effectuer des inspections en milieu de travail, ainsi que des enquêtes sur les accidents et les maladies sont une partie importante de cette discussion. On examine également les compétences essentielles en recherche, ce qui aide les membres des comités à mener des projets proactifs visant à éliminer les risques en milieu de travail ou à contrôler l'exposition à de tels risques. Le cours Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses – Santé et sécurité au travail, Niveau I, est un prérequis. CE N'EST PAS UNE FORMATION QUI VISE UNE ACCRÉDITATION POUR LES

MEMBRES DES COMITÉS CONJOINTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ TEL QUE REQUIS PAR LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

5. CSPAAT – NIVEAU I (12 heures, du vendredi 18 novembre, 13 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Le Niveau I est conçu pour communiquer des connaissances de base sur le système d'indemnisation des accidents du travail. Ce cours s'adresse aux travailleurs qui souhaitent acquérir une compréhension de base de ce système parfois complexe ou qui doivent le faire. Les participants verront l'historique de l'indemnisation des accidents du travail, ils en comprendront mieux la bureaucratie et apprendront quels sont quelques-uns des services et des prestations disponibles. De plus, on fera part d'expériences concrètes, on expliquera comment remplir les formulaires de la CSPAAT et on expliquera comment trouver un représentant expérimenté.

6. CSPAAT – NIVEAU II (12 heures, du vendredi 18 novembre, 13 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Le Niveau II est conçu pour offrir aux travailleurs les compétences et les connaissances nécessaires pour représenter les travailleurs blessés lors des premières étapes de leur demande d'indemnisation. Ce niveau est conçu pour mettre à profit les connaissances acquises au Niveau I et s'adresse aux travailleurs qui deviendront des représentants des travailleurs. Les prestations et les services disponibles aux travailleurs blessés seront expliqués en détail, entre autres les changements provoqués par les projets de loi 162, 165 et 99. Le cours examinera de manière approfondie les services et les prestations disponibles en vertu de la loi. Les participants apprendront comment analyser les dossiers de demande d'indemnisation et à maîtriser l'art de la communication avec les médecins et le personnel de la Commission. Ces compétences permettront aux représentants de manœuvrer à travers la bureaucratie qui traditionnellement ralentit le processus décisionnel. On expliquera également le nouveau « système intégré de contestation » de la Commission, ainsi que les nouveaux services de médiation. Le cours CSPAAT Niveau I est un prérequis.

7. DIRIGEANTS FINANCIERS (12 heures, du vendredi 18 novembre, 13 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Cet atelier vous aidera à comprendre votre rôle en tant que secrétaire-trésorier ou syndic au sein de votre section locale du SCFP. Vous apprendrez à tenir un grand livre mensuel, à produire un rapport de trésorerie et à faire la conciliation bancaire. Vous apprendrez également comment remplir un rapport de la capitation et à préparer un budget. Vous acquerrez les compétences comptables de base dont vous avez besoin pour être un secrétaire-trésorier. Veuillez apporter une calculatrice et une copie des règlements de votre section locale.

8. INTRODUCTION AU TRAVAIL DE DÉLÉGUÉ SYNDICAL (du samedi 19 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic, le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Que fait un délégué syndical du SCFP? Si vous êtes un nouveau délégué syndical et que vous voulez apprendre comment aider les membres du SCFP à résoudre des problèmes au travail, cet atelier d'introduction est pour vous! Dans le cadre de cet atelier, vous en apprendrez davantage au sujet du rôle de délégué syndical, des enquêtes sur les problèmes au travail, de la structure du SCFP, du dépôt d'un grief, des réunions avec la direction et du traitement des plaintes au travail. Après avoir suivi le cours Introduction au travail de délégué syndical, les délégués syndicaux peuvent suivre d'autres modules de la série de cours pour les délégués syndicaux. Veuillez apporter votre convention collective.

9. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 1 (du samedi 19 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic, le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Être un allié de l'égalité : la défense des droits de la personne au travail et au sein du syndicat est un rôle important pour les délégués syndicaux. Mais que signifie vraiment être un bon allié? **Comprendre la santé mentale** : informez-vous sur la santé et les maladies mentales, explorez vos propres attitudes et stéréotypes au sujet de la santé mentale et apprenez à utiliser des outils qui vous permettront de représenter les membres touchés par ce problème.

10. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2 (du samedi 19 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic, le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Acquisition de compétences en matière de résolution de conflits pour les délégués syndicaux : le conflit est un aspect normal de nos vies. Il entraîne souvent un changement positif. En apprenant à y faire face, vous améliorerez vos relations avec les membres et l'employeur. Apprenez les différentes réponses au conflit et renforcez vos aptitudes à communiquer qui aideront dans les situations de conflit. **Ce que les délégués syndicaux doivent savoir au sujet de la négociation** : apprenez les différentes étapes du processus de négociation, les responsabilités des différents militants tout au long de la négociation et le rôle que les délégués syndicaux jouent pendant la négociation.

11. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 3 (du samedi 19 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic, le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Créer l'égalité hommes-femmes : comment savez-vous qu'il y a du sexisme dans votre milieu de travail? À quoi ressemble-t-il? Cet atelier présente des faits et des chiffres sur l'inégalité des femmes et des idées sur les façons pour les délégués syndicaux de lutter contre le sexisme en milieu de travail. **Privatisation pour les délégués syndicaux** : apprenez les différentes formes que revêt la privatisation dans les lieux de travail du SFCP et les conséquences de la privatisation sur nos membres, les services et la population, et ce que nous pouvons y faire en tant que délégués syndicaux.

12. SÉRIE DE COURS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ (du samedi 19 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic, le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Faire en sorte que les collectivités fonctionnent : ce module explore la structure, le rôle et les fonctions des comités de santé et de sécurité, leurs forces et leurs faiblesses, et comment ils peuvent mieux fonctionner dans le cadre législatif et au sein de notre syndicat. **Les fondements des enquêtes sur les incidents** : apprenez comment identifier les causes profondes des incidents, des blessures et des maladies au travail, les points d'entrée communs des substances toxiques et votre rôle dans le processus d'enquête.

13. DROIT DU TRAVAIL (du samedi 19 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic, le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

On examinera divers aspects du droit du travail, y compris un aperçu de la *Loi sur les relations de travail* et diverses autres questions juridiques qui touchent les sections locales et les militants des sections locales. Veuillez apporter votre convention collective.

14. ÉVALUATION DES EMPLOIS (du samedi 19 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic, le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Cet atelier vous intéressera si votre section locale songe à mettre sur pied un programme conjoint d'évaluation des emplois à des fins d'équité salariale ou si vous avez de nouveaux membres au sein de votre comité conjoint d'équité salariale. Il couvre des sujets comme la collecte d'informations sur les emplois, l'évaluation des emplois, la pondération, la distribution de classes, le choix des comparateurs masculins, les comparaisons entre les emplois et les comparaisons proportionnelles, ainsi que l'atteinte et le maintien de l'équité salariale.

15. LES FEMMES PRENNENT LA PAROLE (du samedi 19 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic, le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

À la fin de l'atelier, les participantes se sentiront plus à l'aise de « prendre la parole » dans différentes situations, comme les discours, les réunions et la communication interpersonnelle. Vous apprendrez ce qui rend un discours ou une présentation efficace, vous apprendrez des trucs pour contrôler votre nervosité, trucs que vous mettrez aussi en pratique, vous préparerez les grandes lignes d'un discours ou d'une présentation et vous acquerrez l'expérience de la prise de parole devant un groupe, en vous pratiquant trois fois.

16. SECRÉTAIRES-ARCHIVISTES (du samedi 19 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic, le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Cet atelier aide les secrétaires-archivistes à connaître leur rôle et leurs devoirs. Apprenez à rédiger les procès-verbaux lors des réunions, à organiser les fichiers papier et électroniques, ainsi qu'à rédiger des bulletins d'information et des rapports clairs et efficaces.

17. DISPOSITIONS EN LANGAGE CLAIR (du samedi 19 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic, le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Les syndicats utilisent beaucoup l'écrit pour informer leurs membres de leurs droits et les encourager à participer aux activités au sein de leur lieu de travail, de leur syndicat et de leur collectivité. Mais nos communications ne sont pas toujours aussi efficaces qu'on le voudrait. Est-ce que le langage que vous utilisez dans votre bulletin de

nouvelles, sur votre site Web et dans tout autre matériel est clair pour tout le monde? Est-ce que vos membres comprennent leur convention collective? Le langage clair est une approche inclusive à la communication. Il aide à rendre l'information accessible à tous. Cet atelier vous aidera à acquérir des compétences en écriture et en conception claires pour communiquer avec plus de membres et renforcer votre section locale. L'écriture en langage clair fonctionne pour les travailleurs!

18. COMBATTRE LE RACISME AU TRAVAIL (du samedi 19 novembre, 9 h 00, au dimanche 20 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic, le samedi 19 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Mettre fin au racisme dans les lieux de travail et au sein du syndicat sera bénéfique pour tout le monde. Dans le cadre de cet atelier, vous approfondirez votre compréhension du racisme, vous explorerez l'histoire du racisme et du colonialisme en Amérique du Nord et vous explorerez des façons d'être un allié pour l'égalité raciale.